

COMMUNE DE LAVEYRON

Compte rendu du Conseil municipal Séance du 02 juillet 2020

Le 2 juillet 2020, à 18 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame PEROT Sylvie, Maire.

Présents : Mmes BUARD Marie Pierre, PEROT Marie-Pierre, PLUTON Anne, THIVILLIER Hélène.
MM BUISSON Thierry, DOSSARD Anthony, GATTI Lionel, JACQUET Hervé, PETIT Gilles, RICHARD Patrick, VIZIER Christian.

Absents excusés : Mmes LEULY-BRUYÈRE Mallory, VERNET Sylvaine,
Monsieur PANAYE Laurent

Absents :

Pouvoirs : Madame LEULY-BRUYÈRE Mallory a donné pouvoir à Monsieur VIZIER Christian

Monsieur PANAYE Laurent a donné pouvoir à Monsieur VIZIER Christian
Madame VERNET Sylvaine a donné pouvoir à Monsieur GATTI Lionel

Secrétaire de séance : M. DOSSARD Anthony

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Délibération n°07022020-01 : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à 35 heures

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 01/09/2020. Ce poste sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, au grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C.

Délibération n°07022020-02 : Désignation d'un correspondant forêt et de son suppléant

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer comme titulaire Hervé JACQUET et comme suppléant Thierry BUISSON.

Délibération n°07022020-03 : Désignation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu de dresser une liste de 24 noms et soumet cette liste à l'état.

Délibération n°07022020-04 : Désignation des délégués communaux au Syndicat Intercommunal d'Irrigation Drômois

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Irrigation Drômois Monsieur BUISSON Thierry et comme délégué suppléant Monsieur JACQUET Hervé et autorise Madame le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Irrigation Drômois, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibération n°07022020-05 : Tarif de la garderie

Le conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés : 12 voix pour, 3 voix contre (Mme LEULY-BRUYERE, MM PANAYE, VIZIER), approuve les tarifs de la garderie communale

Délibération n°07022020-06 : Règlement garderie

Le conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés : 12 voix pour, 3 voix contre (Mme LEULY-BRUYERE, MM PANAYE, VIZIER), approuve le règlement intérieur de la garderie communale tel qu'il est annexé à la présente délibération (consultable en mairie), et autorise Madame le maire à signer ce règlement intérieur de la garderie, et dit que ce règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 et restera applicable tant qu'une nouvelle délibération ne sera pas votée qui viendrait en modifier certaines dispositions.

Délibération n°07022020-07 : Règlement cantine

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du restaurant scolaire tel qu'il est annexé à la présente délibération (consultable en mairie), et autorise Madame le maire à signer ce règlement intérieur du restaurant scolaire, et dit que ce règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 et restera applicable tant qu'une nouvelle délibération ne sera pas votée qui viendrait en modifier certaines dispositions.

Délibération n°07022020-08 : Règlement salle des fêtes

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la salle des fêtes et autorise Madame le maire à signer ce règlement intérieur de cette salle, et dit que ce règlement entrera en vigueur à compter du 01/08/2020 et restera applicable tant qu'une nouvelle délibération ne sera pas votée qui viendrait en modifier certaines dispositions.

Délibération n°07022020-09 : Règlement salle Monet

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la salle Monet et autorise Madame le maire à signer ce règlement intérieur de cette salle, et dit que ce règlement entrera en vigueur à compter du 01/08/2020 et restera applicable tant qu'une nouvelle délibération ne sera pas votée qui viendrait en modifier certaines dispositions.

Délibération n°07022020-10 : Montant des cautions des salles

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant des cautions de la salle Monet et de la salle des fêtes à compter du 01/08/2020 et restera applicable tant qu'une nouvelle délibération ne sera pas votée qui viendrait en modifier certaines dispositions.

Le procès-verbal du conseil municipal et les délibérations sont consultables en mairie.